



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 Décembre 2021**

**Nombre de Conseillers : en exercice : 18 Présents : 17 Votants : 18**

L'an deux mille vingt et un le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PESCHADOIRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON, Maire.

**Budget Général : Décision modificative n°2**

Le conseil municipal approuve les virements de crédits. Vote à l'unanimité.

**Budget Assainissement : Décision modificative n°3**

Le conseil municipal approuve les virements de crédits. Vote à l'unanimité.

**Centre de Gestion : Convention contrat groupe « risques statutaires »**

L'offre négociée par le CDG 63, qui a le moins d'impact financier pour la collectivité tout en conservant un taux de garantie acceptable est approuvé. Vote à l'unanimité.

**Convention d'occupation du domaine public à Ribbes**

Vu les préconisations du SPANC afin de mettre en conformité l'assainissement individuel de Mme CHAMPREDON et de permettre l'implantation de son système d'assainissement, le conseil municipal approuve la convention et autorise Mme CHAMPREDON à occuper une partie du domaine public pour implanter son système d'assainissement pour une durée de 15 ans. Vote à l'unanimité.

**Communauté de communes ENTRE DORE ET ALLIER : modifications des statuts**

Dans le cadre de la poursuite du développement de la CCEDA et suite au transfert de compétences, de nouvelles compétences et certaines modifications sont à approuver, à savoir :

- accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans
- gestion des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires pour les 3 à 17 ans et les mercredis périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- changement de nom du Pôle Petite Enfance(PAPE) qui devient Relais Petite Enfance (RPE)
- Compétence élaboration des documents d'urbanisme PLUI au 1<sup>er</sup> juillet 2021 en tant que compétence obligatoire. Le conseil municipal approuve la modification des statuts. Vote à l'unanimité.

**Budget Assainissement : Tarifs assainissement 2021 pour modernisation des réseaux**

Suite à la délibération sur les tarifs assainissement prise en juin 2021, il s'avère que le prix pour modernisation des réseaux était manquant. Le tarif proposé est imposé et reversé à l'agence de l'eau à hauteur de 0.15€/m3. Le conseil municipal approuve et fixe le tarif à 0.15€/m3. Vote à l'unanimité.

**Délégation du conseil municipal au Maire relative aux marchés publics et choix de l'entreprise pour les travaux Programme de voirie 2021.**

Le conseil municipal donne délégation au Maire concernant les décisions, l'exécution et le règlement des marchés publics et décide de retenir l'entreprise COLAS pour l'exécution des travaux de voirie précités. Vote à l'unanimité.

**Pose de panneaux de signalisation**

Le conseil municipal approuve le remboursement des frais engendrés par la Commune pour l'acquisition de panneaux de signalisation à la demande de plusieurs entreprises. Vote à l'unanimité.

Le Maire  
Florent MONEYRON

